

DEMANDE DE PRÊT À REMPLIR COMPLÈTEMENT

Le prêt DolceVita énergies renouvelables est réservé aux particuliers pour financer des équipements économes en énergie pour un logement existant.

POUR BÉNÉFICIER DE VOTRE PRÊT, C'EST TRÈS SIMPLE

- 1** Vous envoyez à la Banque Solfea (adresse ci-dessous) cette demande de prêt **portant le cachet de l'entreprise qui réalisera les travaux. N'oubliez pas de joindre les justificatifs demandés.**
- 2** Sous 48 heures dès réception de votre dossier complet, **la Banque Solfea vous informe de sa décision par courrier et vous adresse votre offre de crédit, à renvoyer signée.**
Aucune domiciliation de revenus n'est exigée.
- 3** **A l'achèvement des travaux, la Banque Solfea** règlera directement l'entreprise, dès réception de la copie de la facture et de l'attestation de fin de travaux signée par vous et le professionnel.

IMPORTANT : JOINDRE UNE COPIE DES DOCUMENTS SUIVANTS

Pensez à cocher les cases pour vous assurer de ne rien avoir oublié

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Devis détaillé des travaux (avec, le cas échéant, le détail des matériaux isolants utilisés) | <input type="checkbox"/> Joignez également les justificatifs suivants si vous êtes concerné : |
| <input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire | <ul style="list-style-type: none">• copie d'un avis de paiement des allocations familiales et/ou logement et/ou rente• si revenus fonciers : déclaration 2044 |
| <input type="checkbox"/> Justificatifs pour l'emprunteur et le co-emprunteur : <ul style="list-style-type: none">• carte nationale d'identité recto verso ou titre de séjour ou passeport• salarié : 2 derniers bulletins de salaire• non salarié / retraité : dernier avis d'imposition (toutes les pages)• retraité de moins de 2 ans : justificatifs de pension de retraite | <input type="checkbox"/> Si demande faite au nom d'une SCI : <ul style="list-style-type: none">• statuts de la société• extrait K bis• déclaration 2072 |

Pour contacter
la Banque Solfea :

→ **01 40 17 55 00**

du lundi au vendredi de 8H à 19H (vendredi 18H)

→ **www.banquesolfea.fr**

→ Une adresse postale unique :

Banque Solfea - TSA 64140 - 77217 AVON CEDEX

Nous soussignés déclarons sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, notamment ceux relatifs à notre identité et à nos revenus et charges, sachant qu'ils constituent les éléments déterminants pour l'acceptation de notre dossier.

Date : ____ / ____ / ____

Signature
de l'emprunteur

Signature
du co-emprunteur

Cachet de l'installateur



BANQUE *Solfea*

BANQUE SOLFEA - S.A. au capital de 36 416 000 Euros
N° ORIAS : 08 039 124 - SIREN 562 059 832 RCS PARIS

1 MONTANT DU PRÊT*

ENTRE 1 500 ET 21 500 €

2 COCHEZ VOTRE MENSUALITÉ

Montant	Mensualité EcoTonic		Mensualité EcoRelax		Mensualité EcoZen	
	Mensualité	TEG* annuel fixe	Mensualité	TEG* annuel fixe	Mensualité	TEG* annuel fixe
De 1500 à 4000 €	■ 120 €	1,95%	■ 90 €	3,95%	■ 60 €	4,95%
De 4001 à 6000 €	■ 150 €	3,95%	■ 110 €	4,55%	■ 85 €	
De 6001 à 8000 €	■ 180 €		■ 130 €		■ 105 €	
De 8001 à 10000 €	■ 200 €		■ 150 €		■ 115 €	
De 10001 à 12000 €	■ 220 €		■ 170 €		■ 135 €	
De 12001 à 15000 €	■ 275 €	4,55%	■ 215 €	4,65%	■ 150 €	
De 15001 à 18000 €	■ 320 €		■ 240 €		■ 170 €	
De 18001 à 21500 €	■ 375 €		■ 285 €		■ 195 €	

*Prêt affecté sous réserve de l'acceptation du dossier par la Banque Solfea et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. Taux effectif annuel global fixe hors assurance, bonifié par GDF SUEZ. Durée de 13 à 147 mois. Mensualités de 60 à 375 € fixes hors assurance facultative, sauf la dernière constituée du solde. La durée varie selon le montant emprunté et la mensualité choisie. Document non contractuel. Conditions au 01/01/2010 pouvant être modifiées sans préavis.

3 DATE DE PRÉLÈVEMENT

05 10 15 20 25 30

ASSURANCE FACULTATIVE :

Optez pour la sérénité avec l'assurance emprunteur proposée par la Banque Solfea à partir de 1€/mois par tranche de 1000 € empruntés (assurance facultative)

- En cas de Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) à la suite d'un accident ou d'une maladie, elle prend en charge le capital restant dû.
- En cas d'Incapacité de Travail consécutif à un accident ou une maladie, elle rembourse les mensualités dues jusqu'à la reprise de votre activité professionnelle.
- En cas de souscription de l'assurance, la garantie décès est acquise sans aucune formalité médicale dans le cadre de la Convention AERAS, si vous êtes âgé de moins de 51 ans, que votre crédit est un crédit amortissable affecté d'un montant au plus égal à 15000 € et remboursable au maximum en 48 mois et que votre encours de crédit assuré n'excède pas 15 000 €.

Souscription sur l'Offre Préalable de Crédit

Les conditions de cette assurance peuvent être consultées sur la notice d'information jointe à l'offre de prêt et sur www.banquesolfea.fr

